



# PLAN MUNICIPAL DE RIVIÈRE-DU-NORD



Urbanisme  
Péninsule acadienne

## Page couverture

Noyau villageois de Bertrand

© La Boîte d'urbanisme

# ARRÊTÉ N° 2026-01 ADOPTANT LE PLAN MUNICIPAL D'URBANISME DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-NORD

ÉTABLI EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'URBANISME

En vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'urbanisme* (L.R.N.-B., c. C-19), le conseil de la ville de Rivière-du-Nord adopte ce qui suit :

1. Le présent arrêté peut-être cité sous le titre « Plan municipal d'urbanisme de Rivière-du-Nord », ci-dessous appelé « plan municipal ».
2. Le territoire de la municipalité correspond aux limites établies par le Règlement sur la constitution des gouvernements locaux – *Loi sur la gouvernance locale* (Règlement du Nouveau- Brunswick 2022- 50).
3. Le Plan municipal comprend des énoncés de politique constituant les principes d'aménagement propres à orienter, contrôler et encourager le développement ordonné et efficace de la municipalité et les propositions que le conseil juge utiles pour assurer la mise en œuvre de ces politiques.
4. Le Plan municipal est élaboré sur la base d'un rapport d'étude intitulé « Étude préliminaire – Plan municipal de Rivière-du-Nord – 2025 ». Des fiches synthèses pour présenter les grandes lignes de l'étude préliminaire ont été réalisées et sont jointes à l'annexe A.
5. Le Plan municipal est accompagné d'un plan quinquennal d'immobilisation joint au présent document à l'annexe B.
6. Le Plan municipal est accompagné d'une carte délimitant les grandes affectations du territoire, jointe au présent document à l'annexe C.
7. Le Plan municipal abroge et remplace les arrêtés suivants ainsi que tous leurs amendements :
  - a. Plan municipal du Village de Bertrand (Arrêté n° 39)
  - b. Plan municipal du Village de Grande-Anse (Arrêté n° 77)
  - c. Plan municipal du Village de Maisonnette (Arrêté n° 24)
  - d. Plan municipal du Village de Saint-Léolin (Arrêté n° 26-2006)

Le présent arrêté entre en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : \_\_\_\_\_

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : \_\_\_\_\_

LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ (en conformité avec les dispositions des paragraphes 15(1) et (2) de la *Loi sur la gouvernance locale*) : \_\_\_\_\_

TROISIÈME LECTURE (par son titre) et adoption : \_\_\_\_\_

# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	6
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
AVANT-PROPOS	8
QU'EST-CE QU'UN PLAN MUNICIPAL ?	9
HISTOIRE DE LA PLANIFICATION	10
DÉMARCHE DE PLANIFICATION	11
<b>2. VISION COLLECTIVE</b>	<b>12</b>
ÉNONCÉ DE VISION	13
VISION COLLECTIVE	14
PRINCIPES DE PLANIFICATION	15
<b>3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>16</b>
PRINCIPALES COMPOSANTES DU TERRITOIRE	17
ENJEUX D'AMÉNAGEMENT	18
POTENTIELS D'AMÉNAGEMENT	20
<b>4. ORIENTATIONS</b>	<b>22</b>
DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ADMINISTRATIVES ET INTERPRÉTATIVES	23
ORIENTATIONS GÉNÉRALES	24
<b>RESPECTER</b>	<b>25</b>
SECTION 1 – MILIEU CÔTIER	25
SECTION 2 – EAU	25
SECTION 3 – SOL	25
SECTION 4 – FAUNE ET FLORE	25
SECTION 5 – ÉNERGIE RENOUVELABLE	26
SECTION 6 – ACTIVITÉ HUMAINE	26
<b>VIVRE</b>	<b>27</b>
SECTION 1 – MILIEU DE VIE	27
SECTION 2 – HABITATION	27
SECTION 3 – VILLÉGIATURE	28

<b>ENTREPRENDRE</b>	<b>29</b>
SECTION 1 – COMMERCE	29
SECTION 2 – INDUSTRIE	29
SECTION 3 – AGRICULTURE	29
SECTION 4 – TOURBIÈRE	29
SECTION 5 – AQUACULTURE	30
SECTION 6 – FORESTERIE	30
SECTION 7 – ENLÈVEMENT TERRE ARABLE	30
SECTION 8 – CARRIÈRE	30
SECTION 9 – ACTIVITÉS SUR LES TERRES DE LA COURONNE	31
<b>S'ÉPANOUIR</b>	<b>32</b>
SECTION 1 – PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL	32
SECTION 2 – ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES, ESPACES PUBLICS ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	32
SECTION 3 – ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, TOURISTIQUES ET CULTURELLES	32
<b>DÉVELOPPER</b>	<b>34</b>
SECTION 1 – LOTISSEMENT	34
SECTION 2 – RÉSEAU ROUTIER	34
SECTION 3 – RÉSEAUX DE TRANSPORTS ALTERNATIFS	34
SECTION 4 – INFRASTRUCTURES ET SERVICES	35
SECTION 5 – FONCTIONNALITÉ DES SITES	35
<b>INNOVER</b>	<b>36</b>
SECTION 1 – ZONAGE PAR PROJET	36
SECTION 2 – DISPOSITIONS DE ZONAGE	36
<b>5. CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE</b>	<b>37</b>
CONCEPT	38
GRANDES AFFECTATIONS	40
<b>ANNEXES</b>	<b>41</b>
ANNEXE A - FICHES SYNTHÈSES	42
ANNEXE B - PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION	47
ANNEXE C - CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	48

## MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le nouveau Plan municipal d'urbanisme de la Ville de Rivière-du-Nord marque une étape majeure dans l'aménagement et le développement de notre territoire. Il reflète la volonté de la Ville de planifier son avenir de manière cohérente, responsable et visionnaire, tout en respectant l'identité qui fait la richesse et la singularité de notre milieu de vie. À travers ce document, nous affirmons notre engagement à offrir un cadre de développement harmonieux, qui répond aux besoins actuels de la population sans compromettre ceux des générations futures.

Fruit d'une réflexion approfondie et d'un processus de consultation réunissant élus, professionnels et citoyens, ce plan établit les grandes orientations qui guideront les décisions en matière d'urbanisme. Il vise ainsi à concilier le développement économique, la qualité de vie, la protection de l'environnement et l'identité unique de Rivière-du-Nord. Nous avons voulu un outil moderne, cohérent et durable, capable de répondre aux défis actuels et en prévision des générations futures.

À travers ce plan, nous affirmons notre volonté de bâtir une ville inclusive, harmonieuse et résiliente, où l'aménagement du territoire se fait au bénéfice de l'ensemble de la collectivité.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration.

Ensemble, construisons la ville de demain !

**Joseph Lanteigne**  
Maire de Rivière-du-Nord



# 1. INTRODUCTION

A coastal landscape featuring large, textured rocks in the foreground. The rocks are dark grey and brown, with some showing signs of weathering. In the middle ground, there is a sandy beach with a large piece of driftwood lying on it. The ocean is visible in the background, extending to the horizon under a clear blue sky. The overall scene is bright and sunny.

## AVANT-PROPOS

Le Plan municipal d'urbanisme se veut l'outil de travail de premier ordre qui permettra à la nouvelle ville de Rivière-du-Nord de mieux planifier son développement au cours des prochaines années. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à la suite de la réforme de la gouvernance locale, les villages de Bertrand, Grande-Anse, Maisonnette, Saint-Léolin, ainsi que les districts de services locaux (DSL) d'Anse-Bleue, de Dugas, de New Bandon et de Village-des-Poirier sont devenus Rivière-du-Nord.

L'aménagement du territoire est géré conjointement par le gouvernement provincial et les entités locales et régionales, suivant le règlement sur les déclarations d'intérêt public (DIP) pris en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*.

### Crédits de réalisation



38, rue Saint-Dominique, Local B-1  
Victoriaville, Québec, G6P 5B6  
© 2025

## QU'EST-CE QU'UN PLAN MUNICIPAL ?

Au Nouveau-Brunswick, un Plan municipal est un document d'urbanisme stratégique élaboré par une municipalité afin de guider son développement à long terme. Il établit une vision d'ensemble pour l'aménagement du territoire, l'utilisation des sols, les infrastructures, les services municipaux, l'environnement, et plus encore. Ce type de plan est obligatoire pour les municipalités et est régi par la *Loi sur l'urbanisme* de la province.

Face à l'ampleur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques avec lesquels nos communautés doivent composer, l'ensemble de ces dimensions a été considéré dans l'élaboration des orientations futures de la municipalité.

Le Plan municipal d'urbanisme représente un excellent instrument de planification afin de traduire les aspirations et les besoins de la communauté sur le territoire en matière d'aménagement, et ce en déterminant notamment les grandes affectations du sol, mais aussi la manière dont les différentes ressources doivent être gérées afin d'améliorer la résilience de nos collectivités.

Afin de mettre en œuvre concrètement les orientations d'aménagement, la réglementation relative au zonage, au lotissement et à la construction est élaborée en parallèle. Elle fournira les instruments nécessaires aux objectifs de contrôle découlant des orientations. À la lumière des résultats de l'étude préliminaire, le Plan municipal permettra à la municipalité de se fixer des objectifs d'aménagement pour les années à venir.



Statue au Village historique acadien à Bertrand  
© La Boîte d'urbanisme

# HISTOIRE DE LA PLANIFICATION

- 1972** • Adoption de la première version de la *Loi sur l'urbanisme*.
- 1973** • Entrée en vigueur de la *Loi sur l'urbanisme*.
- 1988** • Adoption du premier Plan municipal de Grande-Anse et de Bertrand.
- 1993** • Adoption du premier Plan municipal de Maisonnette.
- 1994** • Adoption du premier Plan municipal de Saint-Léolin.
- 2013** • Incorporation de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne (CSRPA) en vertu de la *Loi sur la prestation des services régionaux*.
- 2021** • Début du processus de réforme de la gouvernance locale afin de mettre sur pied un nouveau système de gouvernance locale et de prestation des services qui est efficace et abordable, tant pour aujourd'hui que pour de nombreuses années à venir.
- 2023** • Fusions municipales à grand déploiement partout dans la province et constitution de la Ville de Rivière-du-Nord. En vertu de la nouvelle loi, la province passera de 340 à 89 entités de gouvernance locale (77 gouvernements locaux, 12 districts ruraux).
- 2024** • Octroi du mandat pour la refonte du Plan municipal d'urbanisme ainsi que pour l'Arrêté de zonage de la nouvelle ville de Rivière-du-Nord par la CSRPA.
- 2026** • Premier Plan municipal de la nouvelle ville de Rivière-du-Nord.

## DÉMARCHE DE PLANIFICATION

L'approche préconisée pour la réalisation du Plan municipal est axée sur la compréhension approfondie du territoire et de ses dynamiques actuelles, permettant d'identifier ses enjeux ainsi que ses potentiels d'aménagement et de développement.

L'ensemble de la documentation disponible a été examinée afin de connaître l'historique de la ville ainsi que ses principales caractéristiques.

Les données statistiques ont également été rassemblées et analysées pour comprendre l'évolution récente et future de la population et du territoire. Ces données sont présentées dans l'étude préliminaire du présent Plan municipal et sont résumées au moyen de fiches synthèses en annexe A.

Des visites du territoire ont été réalisées pour mieux en appréhender les particularités et les activités. De plus, un travail cartographique a permis de compléter les analyses et de représenter les caractéristiques propres à Rivière-du-Nord.

La section 2 du document expose la vision d'aménagement ainsi que les principes de planification de Rivière-du-Nord.

La section 3 porte sur l'aménagement du territoire, en présentant les principales composantes du territoire ainsi que les enjeux et les potentiels de développement, lesquels sont d'ailleurs cartographiés.

La section 4 traite des six orientations en matière d'aménagement du territoire, déclinées en politiques et en propositions d'aménagement.

Enfin, la section 5 présente la définition des grandes affectations du sol ainsi que le concept d'organisation spatiale du territoire, qui résume sur une carte les intentions d'aménagement.



Phare de Grande-Anse  
© La Boîte d'urbanisme

# 2. VISION COLLECTIVE



*Sculpture d'un satyre fauve à Bertrand*  
© La Boîte d'urbanisme

## ÉNONCÉ DE VISION

Afin d'assurer la cohérence des actions en matière d'aménagement et de développement du territoire, le Plan municipal présente un énoncé de vision collective ainsi que des principes de planification ayant pour rôle de guider les prises de décisions au quotidien et dans une perspective à long terme. Cette vision provient intégralement du **Plan stratégique 2024-2026** de la Ville de Rivière-du-Nord. Comme celle-ci reflète et guidera le développement de la municipalité dans les prochaines années, elle s'inscrit dans l'élaboration du présent Plan municipal.

Positive et rassembleuse, cette vision d'avenir met en lumière l'identité locale et reflète les valeurs partagées par la communauté. Elle agit comme un contrat social, engageant élus et citoyens à collaborer pour sa concrétisation.



## VISION COLLECTIVE

Rivière-du-Nord est une communauté dynamique sécuritaire qui offre des **services de qualité**, un **environnement accueillant**, des **espaces verts**, des **plages** et des activités de **divertissement** pour toute la famille. Rivière-du-Nord regarde vers l'avenir pour **augmenter sa population** en fonction du respect de son territoire géographique.

## PRINCIPES DE PLANIFICATION

Des **milieux de vies accueillants** où la qualité des logements, la proximité des services et la convivialité des espaces publics favorisent le bien-être de tous.

Une **économie locale dynamique et innovante**, qui respecte l'identité du territoire pour offrir des commerces, des services ainsi que des emplois plus diversifiés.

Des **industries qui respectent et renforcent l'identité locale**, en harmonie avec les ressources locales.

Des **productions agricoles émergentes** pour offrir à la population locale et touristique une plus grande diversité de produits locaux.

Une multitude **d'espaces verts accessibles** à la population.

Des **déplacements sécuritaires et durables**, en développant la marche, le vélo, le transport collectif et une meilleure connectivité entre les différents secteurs.

Des **activités touristiques** centrées sur la découverte de la culture et de la nature, dans des décors bucoliques.

Des **initiatives environnementales** qui assurent la sécurité de la population ainsi que la préservation de nos milieux naturels et de nos cours d'eau.

Une **communauté libre** qui cultive un esprit de solidarité où chaque personne peut s'exprimer, participer aux décisions et choisir son mode de vie dans le respect des autres.

Une ville **vibrante** où les initiatives citoyennes et les activités récréatives dynamisent le quotidien et renforcent le sentiment d'appartenance.

# 3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



## PRINCIPALES COMPOSANTES DU TERRITOIRE

La nouvelle ville de Rivière-du-Nord, située au nord-est du Nouveau-Brunswick dans la Péninsule acadienne, regroupe désormais les anciennes municipalités de Bertrand, de Grande-Anse, de Maisonnette, de Saint-Léolin ainsi que les anciens districts de services locaux d'Anse-Bleue, de Dugas, de New Bandon et de Village-des-Poirier. Elle occupe un territoire de 135,26 kilomètres carrés, bordé par la baie des Chaleurs et la baie de Caraquet, adjacent aux villes de Caraquet et des Hautes-Terres. L'identité acadienne y est très marquée, Grande-Anse étant d'ailleurs connue comme « la porte de l'Acadie ».

Le relief est généralement plat, ponctué de hautes falaises irrégulières le long du littoral et de prairies à l'intérieur des terres. Le couvert forestier reste dominant, bien qu'il soit interrompu par des paysages côtiers, notamment dans le secteur de Grande-Anse et d'Anse-Bleue. Le littoral offre une alternance de caps rocheux, de plages et de dunes. Le territoire est marqué par la rivière Caraquet, la rivière du Nord et le ruisseau des Prairies, ainsi que par une multitude de ruisseaux et de zones humides.

Des tourbières importantes, particulièrement autour de Bertrand et d'Anse-Bleue, participent à la régulation naturelle des eaux et à la biodiversité locale.

L'occupation humaine se répartit principalement le long des côtes, notamment au niveau de Grande-Anse, d'Anse-Bleue, de Maisonnette et de Village-des-Poirier. Toutefois, on retrouve plusieurs regroupements à l'intérieur des terres, au niveau de Bertrand, de Saint-Léolin, de New Bandon et de Dugas. Dans les deux cas, l'organisation spatiale se caractérise par une implantation linéaire le long des axes de circulation et des corridors naturels.

Le réseau routier est composé de routes locales, telle la route 303, reliées à la route 11 pour les déplacements régionaux. L'ensemble conserve un caractère rural à faible densité, sans transport collectif structuré et avec un réseau de mobilité active à compléter.

Parmi les éléments patrimoniaux du territoire, le Village historique acadien se distingue comme site historique provincial, grâce à la valeur architecturale et patrimoniale de ses bâtiments.



*Plage à Ville-des-Poirier*  
© La Boîte d'urbanisme

# ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

## Construction et démographie

- Faible rythme de construction
- Crise du logement
- Manque de logements adaptés aux aînés
- Vieillesse de la population
- Départ des jeunes diplômés

## Organisation territoriale

- Absence de centralité forte (influence de Caraquet, Bathurst et des Hautes-Terres)
- Chemins privés compliquant l'urbanisation

## Économie et investissement

- Peu d'incitatifs pour attirer les investisseurs
- Ressources financières limitées
- Desserte commerciale inégale

## Tourisme et attractivité

- Offre d'hébergement touristique limitée
- Activités très saisonnières
- Beaucoup d'accès à l'eau, mais peu de quais accessibles au public

## Services et infrastructures

- Transport collectif et services essentiels insuffisants
- Absence d'infrastructures complètes d'eau potable et d'égout
- Réseau de télécommunication faible

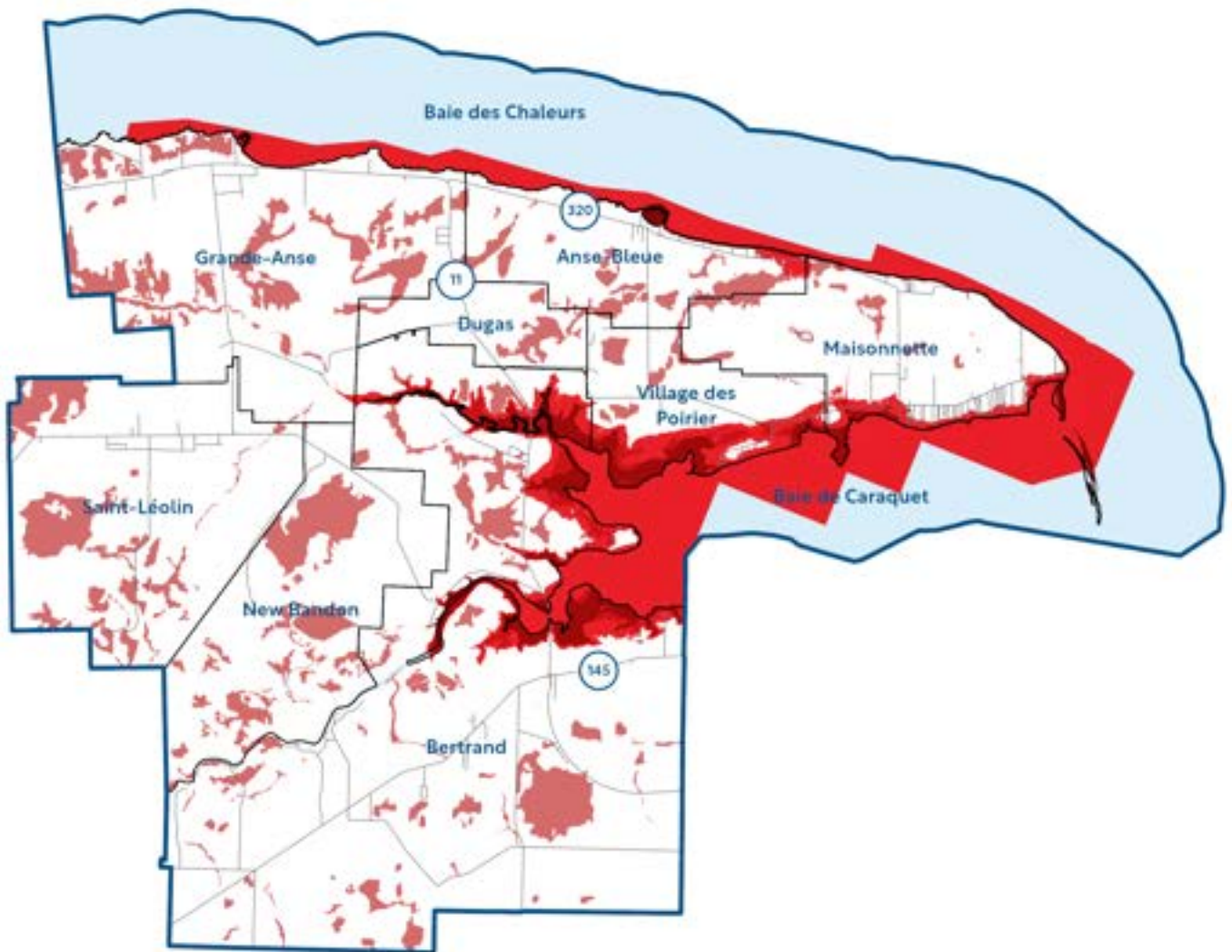
## Éducation et main-d'œuvre

- Ceux et celles qui partent étudier ailleurs reviennent rarement à Rivière-du-Nord

## Environnement et risques naturels

- Inondations (zone d'accommodation)
- Érosion côtière (zone de retrait)
- Réchauffement de la mer déplaçant les homards vers le nord
- Contraintes naturelles possibles au développement (terres humides)

Carte 1. Enjeux d'aménagement : environnement et risques naturels



**Légende**

- Limite municipale
- Limites des anciennes municipalités et DSL
- Réseau routier
- Hydrographie
- Terre humide
- Zone d'accommodation
- Zone de retrait

Révision:	Date:



Projection : NAD\_1983\_CSRS\_New\_Brunswick\_Stereographic  
 Sources des données : Commission de services régionaux  
 Péninsule acadienne (2025)  
 Réalisé par: La Boîte d'urbanisme | Mai 2025

# POTENTIELS D'AMÉNAGEMENT

## Milieu côtier et riverain

- Proximité de l'océan
- Présence de rivières
- Panoramas maritimes
- Terrains riverains propices aux projets résidentiels ou récréatifs

## Amélioration du cadre de vie

- Qualité de l'environnement (eau et air)
- Plusieurs bâtiments pouvant changer de vocation
- Nombreux espaces disponibles pour divers projets

## Espaces récréatifs et naturels

- Bonne répartition des parcs et espaces publics
- Réseau de camps et de sentiers pour motoneige et VTT
- Tourbières, présence de plages

## Espaces développement résidentiel

- Présence de plusieurs terrains vacants et disponibles un peu partout sur le territoire, ainsi que plusieurs secteurs à consolider et à développer

## Tourisme et culture

- Village historique acadien au cœur du territoire
- Véloroute
- Camping du Colibri
- Activités de pêche au homard et au quai
- Mise en valeur de la culture et de la langue acadienne

## Transport et accessibilité

- Développement d'un service de transport en commun vers Bathurst
- Avantage de la proximité des centres urbains de Bathurst et Caraquet

## Développement touristique

- Hébergements innovants (glamping, hébergements insolites)
- Accès supplémentaires à la mer

## Énergies renouvelables

- Potentiel de production éolienne

## Agriculture et production locale

- Exploitation maraîchère (légumes chez Reno et Enogrow) et autres initiatives agricoles en effervescence

## Économie et emploi

- Présence d'usines offrant des emplois
- Potentiel pour attirer de nouveaux investisseurs

## Carte 2. Potentiels d'aménagement



### Légende

- Limite municipale
- Limites des anciennes municipalités et DSL
- Réseau routier
- Hydrographie
- Terres agricoles enregistrées
- Sentier de la Véloroute
- Sentiers de motoneige
- Sentiers VTT
- Village historique acadien
- Industrie
- Quai existant
- Plage existante
- Initiatives agricoles locales

Révision:	Date:



Projection : NAD\_1983\_CSRS\_New\_Brunswick\_Stereographic  
 Sources des données : Commission de services régionaux  
 Péninsule acadienne (2025)  
 Réalisé par: La Boîte d'urbanisme | Mai 2025

# 4. ORIENTATIONS



*Bateau Miss Evelyne au quai de Anse-Bleue*  
© La Boîte d'urbanisme

## DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, ADMINISTRATIVES ET INTERPRÉTATIVES

Le Plan municipal a été élaboré en conformité avec les Déclarations d'intérêt public de la province, prescrites par le règlement 2023-53.

En fonction de ces orientations, des politiques et des propositions ont été formulées en vertu de l'article 24(5) de la *Loi sur l'urbanisme* (LN-B 2017, c 19).

Les politiques sont des principes que la municipalité entend suivre à travers son Plan municipal d'urbanisme en tenant compte de son évolution, des besoins de ses citoyens, de ses infrastructures existantes et futures et aussi de son cadre financier à court, moyen et long terme.

Les propositions sont les moyens que la municipalité mettra en œuvre afin de réaliser les politiques élaborées.

De plus, le territoire de la municipalité a été divisé en différents secteurs d'affectations à partir desquels seront créées les zones de la carte de zonage de Rivière-du-Nord. La présentation des grandes affectations du territoire se trouve à la section 5 du présent document.

# ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Les politiques et les propositions contenues dans ce plan découlent des six orientations générales suivantes, en harmonie avec la vision et les principes de planification, en tenant compte des enjeux ainsi que des potentiels de développement et d'aménagement.

## 1. RESPECTER

L'environnement naturel constitue l'ensemble des composantes naturelles qui nous entourent : eau, climat, sol, faune et flore. Ces éléments forment la base du développement. L'environnement naturel est soumis à des pressions liées au développement et aux risques naturels. Afin de maintenir un environnement naturel sain, il faut le respecter.

## 2. VIVRE

Seloger est un besoin essentiel et l'offre d'habitations doit répondre à des besoins variés pour favoriser l'inclusion et la santé. Les lieux principalement destinés à l'habitation se déclinent sous différentes formes en milieu urbain et rural. L'habitation continuera à se développer. Des choix stratégiques éviteront de créer une pression sur les finances publiques tout en offrant des environnements bâtis sains où il fait bon vivre.

## 3. ENTREPRENDRE

L'activité économique est diversifiée et influence la vitalité d'une communauté. Une localisation stratégique des activités renforcera les secteurs où des infrastructures publiques existent et protégera le public des contraintes de nature anthropique. L'activité économique jumelée à certaines formes d'habitations permettra d'offrir des environnements bâtis sains résultant d'une volonté de changer et d'entreprendre.

## 4. S'ÉPANOUIR

Le patrimoine, les loisirs, la culture, la santé, la sécurité publique, les institutions et les parcs sont des lieux, des biens et des activités qui nécessitent des investissements publics et privés. Les retombées sont d'ordre économique, mais aussi de santé publique. Ce sont des éléments importants qui permettent à nos communautés de s'épanouir.

## 5. DÉVELOPPER

Les budgets gouvernementaux attribués aux infrastructures et aux équipements publics sont importants. Planifier en assurant une saine gestion municipale dans un intérêt collectif à long terme est donc capital. Lotir, bâtir des infrastructures et améliorer les réseaux de transport sont des éléments clés du développement, mais qui forment aussi un enjeu majeur qu'il faut s'approprier : l'étalement. Gérer de façon efficace et réduire les besoins de nouvelles infrastructures nous permettra de mieux se développer.

## 5. INNOVER

Le Plan et les arrêtés municipaux sont des documents qui encadrent le plus de projets possibles. Prévoir tous les projets en pensant même aux gens créatifs ayant des projets uniques est un défi de taille. Autorisé, dans un intérêt collectif et bien encadré, le zonage par projet est une solution qui permet de s'ajuster et d'innover.

# RESPECTER

## SECTION 1 – MILIEU CÔTIER

### **Politique 1. Minimiser les risques d'inondation et d'érosion en adaptant le développement du territoire côtier municipal aux changements climatiques**

1. Poursuivre les projets d'adaptation aux changements climatiques (Valores) dans le but d'identifier et d'implanter des mesures pour réduire les impacts actuels et futurs de l'érosion (zone de retrait) et des inondations (zones côtières dans les communautés à risque de Rivière-du-Nord).
2. Réaliser l'inventaire des terrains inconstructibles, se situant dans les zones de retrait.

## SECTION 2 – EAU

### **Politique 2. Protéger les cours d'eau douce et salée**

1. Poursuivre l'application des normes provinciales concernant l'implantation en marge d'un cours d'eau douce.
2. Ajouter des normes à l'Arrêté de zonage pour l'implantation de bâtiment en marge de cours d'eau salée.

### **Politique 3. Préserver la qualité et la quantité de l'eau potable**

1. Prévoir des mesures de protection des cours d'eau (douce et salée) et des terres humides. Ces mesures de protection seront additionnelles et plus restrictives que celles déjà imposées par différents ministères.
2. Promouvoir et faciliter l'accès, pour les citoyens,

à des bouteilles de prélèvement d'échantillons afin de vérifier l'absence de bactéries et de contaminants dans les puits privés.

## SECTION 3 – SOL

### **Politique 4. Orienter la planification du territoire en tenant compte des sols**

1. Restreindre la construction et favoriser la croissance naturelle de la flore dans les zones sujettes à des risques naturels dans la zone de retrait afin de stabiliser le sol.
2. Promouvoir l'équilibre déblais-remblais lors de la construction.
3. Prévoir des mesures visant la gestion des eaux de surface lors de la modification des niveaux de terrain ou de l'imperméabilisation des sites.

## SECTION 4 – FAUNE ET FLORE

### **Politique 5. Reconnaître que la faune et la flore constituent des éléments importants de l'environnement et de la biodiversité**

1. Identifier et documenter les habitats fauniques et floristiques afin de mieux planifier leur protection.

### **Politique 6. Protéger et préserver la faune et la flore des écosystèmes**

1. Sensibiliser la population aux différents enjeux de protection et de préservation.
2. Favoriser la plantation d'arbres et l'encadrement de la coupe par la mise en place d'une politique municipale à cet effet.

## SECTION 5 – ÉNERGIE RENOUVELABLE

### **Politique 7. Favoriser le développement des énergies et des technologies renouvelables**

1. Identifier des zones propices à l'implantation d'éoliennes commerciales.
2. Favoriser et encadrer l'implantation des projets d'énergie renouvelable à petite échelle (panneau solaire, éoliennes domestiques, etc), de façon à respecter les milieux d'insertion, spécifiquement les lieux habités.

## SECTION 6 – ACTIVITÉ HUMAINE

### **Politique 8. Permettre des activités économiques**

1. Assurer la conformité environnementale des nouvelles installations industrielles.

### **Politique 9. Assurer la planification de communautés saines et durables**

1. Poursuivre l'application de la *Loi sur la gouvernance locale* pour l'amélioration des lieux inesthétiques et dangereux présents sur le territoire.

# VIVRE

## SECTION 1 – MILIEU DE VIE

### **Politique 10. Créer des milieux de vie plus condensés et bien desservis pour la population**

1. Faire de Grande-Anse et de Bertrand les principaux points de service de la municipalité en confirmant leur rôle de desserte locale dans l'Arrêté de zonage.
2. Confirmer, à l'Arrêté de zonage, les autres noyaux de peuplement existants ainsi que leur rôle de desserte sectorielle.
3. Planifier des infrastructures adaptées (stationnement, trottoirs, signalisation) pour soutenir l'achalandage.

### **Politique 11. Freiner l'exode des jeunes diplômés et favoriser l'augmentation de la population**

1. Encourager la rénovation du bâti existant, en accordant des subventions pour la remise en état des maisons et des façades commerciales.
2. Poursuivre les programmes incitatifs pour les nouveaux propriétaires, par exemple un crédit de taxes pour l'achat d'une maison.
3. Souscrire aux différents programmes fédéraux et provinciaux en vigueur pour l'accélération de la construction de logements.
4. Encourager et soutenir la présence et l'offre de programmes universitaires sur le territoire.
5. Mettre en place un programme de reconnaissance pour les familles nouvellement établies.

### **Politique 12. Encourager le développement des activités professionnelles à domicile**

1. Autoriser et encadrer certains usages non résidentiels dans les secteurs résidentiels, incluant l'affichage.
2. Prévenir les conflits en excluant les usages incompatibles des secteurs principalement résidentiels.

## SECTION 2 – HABITATION

### **Politique 13. Consolider, densifier et diversifier l'offre résidentielle**

1. Mettre en œuvre les différentes recommandations de l'étude sur les Projections de croissance de la demande de logement sur le territoire de la CSRPA (2023), visant une augmentation de ménages sur le territoire.
2. Prioriser l'implantation de multilogements dans les zones mixtes centrales (MC).
3. Identifier des zones résidentielles en milieu rural (RR) à l'extérieur des principaux points de service, de manière à assurer une flexibilité quant aux usages permis.
4. Identifier des zones stratégiques pour permettre seulement l'implantation d'immeubles résidentiels uni et bifamiliaux (RB).

### **Politique 14. Répondre au manque de logements adaptés pour les personnes âgées**

1. Évaluer l'agrandissement des résidences pour personnes autonomes existantes.
2. Identifier les secteurs où la création de logements pour personnes âgées serait la plus pertinente.

**Politique 15. Répondre au manque de logements par la diversité de typologies de bâtiments**

1. Déterminer des mesures de contrôle spécifiques aux minimaisons.
2. Déterminer des mesures de contrôle spécifiques aux unités d'habitation accessoires (UHA).

**SECTION 3 – VILLÉGIATURE**

**Politique 16. Encadrer et consolider le développement des secteurs de villégiature**

1. Identifier les secteurs à consolider en priorité.

**Politique 17. Assurer un contrôle sur la qualité du développement du secteur de villégiature et sur l'utilisation des véhicules et des équipements liés à l'activité de villégiature**

1. Réserver des espaces spécifiques à l'intérieur des secteurs de villégiature pour l'aménagement de roulotte de voyage.
2. Établir des normes d'aménagement pour les roulotte ou autres véhicules similaires (par exemple marge de recul, nombre autorisé, etc.) à l'intérieur de l'Arrêté de zonage afin de maintenir la qualité de vie des citoyens.

# ENTREPRENDRE

## SECTION 1 – COMMERCE

### **Politique 18. Soutenir la vitalité des commerces et services de proximité**

1. Soutenir l'implantation de commerces et services de proximité sur l'ensemble du territoire, particulièrement au niveau des points de service principaux de Grande-Anse et Bertrand.
2. Soutenir les commerces et services de proximité existants par la création d'une association de commerçants pour mutualiser la promotion et les services.
3. Favoriser la location à des fins de commerces et services de proximité dans les anciens bureaux municipaux.

## SECTION 2 – INDUSTRIE

### **Politique 19. Consolider et développer la zone industrielle**

1. Délimiter, dans l'Arrêté de zonage, une zone industrielle stratégique visant à concentrer les activités industrielles dans le secteur de Grande-Anse et Anse-Bleue.
2. Reconnaître le caractère hétérogène existant principalement le long des axes majeurs de circulation, où s'observe une mixité d'usages dans des zones déjà occupées par des habitations, des commerces et, à l'occasion, des industries légères.
3. Évaluer la possibilité de créer une zone industrielle accessible depuis l'autoroute 11 dans le secteur de Bertrand.

### **Politique 20. Favoriser l'implantation d'industries en lien avec les activités de pêche et de transformation des produits de la mer**

1. Mettre en place des incitatifs fiscaux ou des subventions ciblées pour les entreprises du secteur maritime.
2. Faciliter les partenariats entre pêcheurs, transformateurs et investisseurs pour stimuler la filière locale.

## SECTION 3 – AGRICULTURE

### **Politique 21. Favoriser le développement du territoire agricole et de ses activités**

1. Produire une étude visant à identifier les potentiels futurs de production agricole (par exemple le projet porté par l'organisme *Imaginons la Péninsule acadienne autrement*).
2. D'après l'étude, délimiter à l'Arrêté de zonage des zones agricoles prioritaires pour les activités existantes.

### **Politique 22. Soutenir la vitalité des productions maraîchères**

1. Encourager l'achat de produits locaux pour soutenir l'économie agricole existante.

## SECTION 4 – TOURBIÈRE

### **Politique 23. Approfondir la connaissance sur les tourbières présentes sur le territoire afin de mieux encadrer leur exploitation et garantir une qualité de vie au voisinage**

1. Identifier et catégoriser les ressources en tourbe et les tourbières exploitées sur la carte de zonage.
2. Permettre la poursuite des activités des tourbières en opération, ou dont un bail avec le ministère concerné était en vigueur lors de la première publication dans les journaux en vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*.
3. Analyser au cas par cas les nouvelles demandes d'exploitation des tourbières et les agrandissements des tourbières en exploitation via l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme* et en collaboration avec les différents ministères impliqués.

## SECTION 5 – AQUACULTURE

### **Politique 24. Encadrer le développement des installations aquacoles qui s'intègrent aux zones côtières**

1. Encourager le développement aquacole de façon durable en assurant la priorité de développement à ce type d'installation dans les zones côtières ayant les services appropriés.
2. Réduire les conflits entre les exploitations aquacoles et les autres utilisateurs des zones côtières en limitant les usages incompatibles et en instaurant des distances séparatrices réciproques.
3. Minimiser les impacts négatifs que pourraient avoir l'exploitation ou la transformation des ressources, l'aménagement du littoral, les infrastructures portuaires, les infrastructures sanitaires et de transport sur les sites et plans d'eau propices à l'aquaculture.

## SECTION 6 – FORESTERIE

### **Politique 25. Assurer la viabilité des ressources en contrôlant l'exploitation forestière**

1. Permettre et encadrer l'exploitation forestière sur l'ensemble du territoire.

## SECTION 7 – ENLÈVEMENT TERRE ARABLE

### **Politique 26. Encadrer l'enlèvement de la terre arable afin de préserver la ressource et de protéger les terres de l'érosion**

1. Restreindre l'enlèvement, le décapage et l'extraction de la couche de terre arable d'un lot en vue de la vendre ou de l'utiliser à d'autres usages commerciaux.
2. Encadrer la récupération de la couche de terre arable.

## SECTION 8 – CARRIÈRE

### **Politique 27. Encadrer l'exploitation et le développement des carrières afin de limiter les conflits entre les usages**

1. Identifier les ressources en agrégats et faire l'inventaire des carrières exploitées.
2. Permettre, au cas par cas par processus de rezonage et avec un encadrement spécifique, les nouvelles carrières et les demandes d'agrandissement dans les secteurs de la municipalité destinés à l'exploitation des ressources.
3. Faire le lien avec l'Arrêté municipal concernant la sécurité et l'entretien des gravières.

## SECTION 9 – ACTIVITÉS SUR LES TERRES DE LA COURONNE

### **Politique 28. Reconnaître les multiples usages des terres de la Couronne et collaborer avec les différents ministères impliqués dans la gestion afin de maintenir une communication efficace entre la municipalité et la province**

1. Attribuer une affectation aux terres de la Couronne dans le but de planifier l'utilisation de ces terres, même si la province a préséance.
2. Laisser la gestion des usages sur les terres de la Couronne aux ministères concernés.
3. Assurer un contrôle des usages lorsque la Couronne n'est plus propriétaire.
4. Encadrer les projets par l'application de l'Arrêté de zonage.

# S'ÉPANOUIR

## SECTION 1 – PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

### **Politique 29. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel**

1. Identifier et reconnaître les immeubles et les paysages d'intérêt reflétant l'identité locale.
2. Respecter le caractère architectural du milieu lors de la modification ou de la construction de nouveaux bâtiments.
3. Assurer la qualité paysagère et la valorisation esthétique des sites naturels.
4. Sensibiliser la population aux enjeux liés à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine.

## SECTION 2 – ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES, ESPACES PUBLICS ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

### **Politique 30. Continuer d'assurer à la population un service de qualité en ce qui a trait aux équipements de loisirs, aux parcs, aux terrains de jeux et aux autres espaces libres publics**

1. Améliorer la qualité des aménagements des parcs municipaux.
2. Maintenir et poursuivre l'entretien des parcs desservant les zones rurales plus isolées comme Village Saint-Paul, le parc municipal de Bertrand (boulevard des Acadiens) et le parc de la rue de la Forêt.

### **Politique 31. Assurer la desserte en lien avec les activités institutionnelles, communautaires et récréatives**

1. Maintenir les activités récréatives existantes et encourager le développement de nouvelles activités.
2. Maintenir et bonifier les camps relais pour les utilisateurs de VTT et de motoneige.
3. Assurer le maintien des sentiers de VTT et de motoneige.

## SECTION 3 – ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, TOURISTIQUES ET CULTURELLES

### **Politique 32. Affirmer davantage Rivière-du-Nord comme porte d'entrée, à Grande-Anse, de la Péninsule acadienne**

1. Encourager le développement de l'offre en services et commerces touristiques dans le secteur de Grande-Anse (station-service, restauration, etc.).
2. Promouvoir des activités liées à la pêche au homard sur le site du phare de Grande-Anse, par exemple des ateliers de cuisson du homard.
3. Ajouter davantage de signalisation vers les différentes attractions de la ville et de la région.

### **Politique 33. Adapter l'offre locale à une saison touristique prolongée**

1. Valoriser le bureau touristique de Grande-Anse et le Musée des cultures fondatrices en maintenant un accueil ouvert de mai à octobre, afin de soutenir le prolongement de la saison touristique.

### **Politique 34. Mettre en valeur les événements clés**

1. Soutenir les festivals et événements culturels existants dans leurs activités.
2. Autoriser certaines activités temporaires ponctuelles jugées souhaitables, même si elles ne sont pas normalement permises par l'Arrêté de zonage, et les encadrer par une demande d'autorisation d'usage temporaire conformément à l'article 53(2) de la *Loi sur l'urbanisme* (LN B 2017, c.19).
4. Encourager et soutenir le développement des activités nautiques sur le territoire.
5. Promouvoir la location de kayaks à Bertrand (Pont-Rouge) et explorer la possibilité d'étendre ce service à d'autres secteurs du territoire.
6. Mettre en valeur la culture des huîtres dans les secteurs appropriés.

### **Politique 35. Mettre en valeur le Village historique acadien et son secteur environnant**

1. Soutenir et renforcer le Village historique acadien comme lieu de rassemblement et de services, à la fois pour les résidents et les touristes.
2. Mettre en place un comité conjoint avec l'organisation du Village historique acadien afin de faciliter la communication entre les deux parties pour mettre en place des initiatives.

### **Politique 36. Améliorer l'accès aux plans d'eau en développant des espaces et des activités dédiés aux activités nautiques**

1. Évaluer la faisabilité d'infrastructures visant à protéger les dunes des courants et à prévenir leur déplacement, sur la base d'une étude réalisée à cet effet à Maisonnette.
2. Assurer le maintien, la sécurité et la promotion des plages existantes.
3. Aménager de nouveaux accès à l'eau et des descentes pour les embarcations.

### **Politique 37. Promouvoir le vélotourisme dans un esprit de connectivité interrégionale**

1. Améliorer le développement de la Véloroute afin de la rendre accessible et sécuritaire.
2. Améliorer la signalisation et le marquage au sol pour les cyclistes circulant sur les routes, particulièrement entre Village-des-Poirier et Maisonnette, afin de créer un lien touristique plus fort et sécuritaire, en collaboration avec le ministère concerné.
3. Évaluer la possibilité de mettre en place un service de location de vélo électrique en partenariat avec des organismes ou des entreprises privées.
4. Encourager l'aménagement de stations de réparation de vélos dans des endroits stratégiques du circuit.

### **Politique 38. Favoriser l'agrotourisme par la mise en place de circuits de vente directe**

1. Promouvoir le développement des marchés publics saisonniers.
2. Promouvoir le développement des kiosques de vente de produits de la mer directement aux quais.

# DÉVELOPPER

## SECTION 1 – LOTISSEMENT

### **Politique 39. Assurer l'encadrement du lotissement tout en respectant le caractère urbain et rural du territoire**

1. Prévoir des lots de plus grande superficie en milieu urbain afin de permettre l'installation adéquate d'équipements privés, tels que puits et systèmes septiques, tout en respectant l'environnement.
2. Assurer la mise en réserve et l'emploi projeté de terrains d'utilité publique par l'entremise de l'Arrêté de lotissement et prévoir le choix entre le terrain ou une somme d'argent.
3. Exiger une superficie minimale de lot calculée entièrement à l'extérieur des zones tampons des terres humides, zones riveraines et zones côtières de retrait.

### **Politique 40. Protéger et mettre en valeur l'environnement naturel et promouvoir un développement plus durable des nouveaux lotissements**

1. Adopter une approche visant à éviter l'étalement dès l'étape du lotissement afin d'assurer un développement plus durable, notamment en privilégiant les connectivités entre les quartiers existants.

## SECTION 2 – RÉSEAU ROUTIER

### **Politique 41. Reconnaître les coûts directs et indirects, présents et futurs, liés au développement et à l'entretien du réseau routier**

1. Prohiber la création de nouvelles routes privées, dont le nombre actuel est trop élevé.

2. Exiger la construction résidentielle uniquement sur route publique.
3. Définir des normes de construction pour les différents types de routes dans l'Arrêté de lotissement.
4. Encourager la transformation des accès privés en routes publiques dans les secteurs ruraux résidentiels développés.

### **Politique 42. Offrir un réseau routier accessible et sécuritaire**

1. Faire valoir les priorités en matière d'entretien du réseau routier, dans les secteurs des anciens DSL, auprès du ministère concerné.
2. Renforcer la sécurité des résidents de Maisonnette par l'aménagement d'un accès sécuritaire, afin de résoudre le problème d'accessibilité du chemin des Chalets.

## SECTION 3 – RÉSEAUX DE TRANSPORTS ALTERNATIFS

### **Politique 43. Développer le service de transport collectif**

1. Collaborer avec la CSRPA pour promouvoir et développer le transport collectif.
2. Évaluer la pertinence de prolonger le transport collectif entre la Ville de Caraquet et la plage de Maisonnette.

#### **Politique 44. Améliorer les liaisons cyclables et piétonnières en complétant l'aménagement de la Véloroute**

1. Prolonger la Véloroute entre la Ville de Caraquet et le Village historique acadien.
2. Asphalter le tronçon de la Véloroute entre la limite municipale de Caraquet et la bibliothèque de Bertrand.
3. Développer, pour le reste du territoire, le circuit de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse entre les cyclistes et les utilisateurs de VTT.

### SECTION 4 – INFRASTRUCTURES ET SERVICES

#### **Politique 45. Améliorer la desserte en services d'aqueduc et d'égout**

1. Évaluer la possibilité de raccorder les propriétés sur la route 145, avant le carrefour giratoire du secteur Bertrand, aux services d'aqueduc et d'égout de la Ville de Caraquet.

#### **Politique 46. Renforcer le réseau de télécommunication**

1. Faire des représentations aux instances concernées pour une amélioration de la desserte sur l'ensemble du territoire.
2. Prévoir l'utilisation d'infrastructures vertes dans la gestion des actifs municipaux et encourager leur utilisation dans les nouveaux aménagements.
3. Collaborer au processus établi par Innovation, Sciences et Développement économique

Canada (ISDE) afin de faire valoir les préoccupations locales liées aux systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion.

4. Soumettre la localisation et l'aménagement des infrastructures de télécommunication à l'approbation du conseil, tout en prévoyant des conditions d'approbation.

#### **Politique 47. Assurer la coordination des services sociaux, publics et funéraires**

1. Collaborer, avec les ministères et les organismes concernés, au maintien et au développement des installations et des programmes de prestation des services sociaux et de santé.
2. Collaborer avec la CSRPA afin d'optimiser les services de collecte de déchets solides et les services de sécurité publique.
3. Assurer la planification d'espaces adéquats et suffisants relativement aux cimetières et aux crématoriums.

### SECTION 5 – FONCTIONNALITÉ DES SITES

#### **Politique 48. Assurer la fonctionnalité et la sécurité des déplacements sur les terrains en lien avec le domaine public**

1. Prévoir des dispositions visant les aires de stationnement, les aires de chargement/déchargement, les voies d'accès et de sortie, les espaces libres et paysagers, les aires d'entreposage des ordures et les autres aménagements similaires.
2. Prioriser la sécurité et la circulation des piétons dans la localisation et l'aménagement des stationnements et de leurs accès.

# INNOVER

## SECTION 1 – ZONAGE PAR PROJET

**Politique 49. Assurer une flexibilité par l'utilisation d'outils prévus à la *Loi sur l'urbanisme* pour encadrer des projets qui ne cadrent pas avec les règles établies à la réglementation municipale**

1. Permettre le zonage par projet sur l'ensemble du territoire pour créer des projets spéciaux d'aménagement avec des normes spécifiques (proposition particulière, aménagement intégré, projet d'aménagement, zonage par superposition, etc.). Encadrer ces projets uniquement par l'entremise de modifications de zonage et conformément à la *Loi sur l'urbanisme* (LN-B 2017, c 19).
2. Analyser le zonage par projet :
  - Dans l'intérêt du public;
  - Avec équité;
  - En évaluant l'impact sur le voisinage;
  - Au regard des objectifs de planification visés au Plan municipal d'urbanisme.
3. Favoriser la réutilisation d'espaces et de bâtiments dans le temps (évolutivité/chronicité).
4. Créer une entente entre le conseil et le requérant lorsque les dispositions ne concernent pas le zonage et les activités de la Commission de services régionaux.
5. Promouvoir une consultation additionnelle au minimum légal en consultant spécifiquement la population environnante (dans un rayon de 100 mètres en périphérie du site du projet), sur le bien-fondé d'un projet d'aménagement.

## SECTION 2 – DISPOSITIONS DE ZONAGE

**Politique 50. Encadrer certains aménagements existants pour faciliter l'application du Plan municipal d'urbanisme et des arrêtés municipaux**

1. Introduire des dispositions d'exception pour les aménagements des usages non conformes (aires de stationnement, aires de chargement/déchargement, voies d'accès et de sortie, espaces libres et paysagers, enseignes, etc.).

# 5. CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE

## CONCEPT

Le concept d'organisation spatiale est une représentation visuelle des intentions d'aménagement sur le territoire et des composantes importantes de l'organisation spatiale à l'échelle municipale, qui tiennent compte également des grandes affectations.

Sur le territoire de Rivière-du-Nord, on retrouve différentes échelles de rayons d'influence au niveau de la desserte en services et commerces de proximité. Les noyaux de Grande-Anse et de Bertrand constituent les aires d'influence principales pouvant être consolidées afin de proposer une offre complète à l'ensemble du territoire. Maisonnette et Anse-Bleue exercent, quant à eux, une influence plus sectorielle. Le maintien des activités existantes est cependant important étant donné l'éloignement et le caractère touristique, plus particulièrement de Maisonnette.

Rivière-du-Nord se situe également dans l'aire d'influence régionale des villes de Caraquet, Bathurst et des Hautes-Terres (secteur Paquetville), qui disposent d'un secteur économique plus important que celui offert à Rivière-du-Nord. Cette proximité constitue un avantage pour la municipalité au niveau de l'offre en services spécialisés (par exemple en santé) et en emplois.

La Ville souhaite favoriser la rétention et accueillir de nouveaux ménages sur son territoire, d'autant plus que cette dernière fait face à une crise du logement. Les nouveaux logements doivent être plus diversifiés, afin de rejoindre diverses clientèles et situés prioritairement dans les noyaux, pour consolider les milieux de vie existants.

Au centre de la ville, dans le secteur de Bertrand, se trouve un cœur touristique : le Village historique acadien, qui bénéficie d'une portée touristique provinciale. Ce lieu est aussi un endroit privilégié pour la population, qui peut profiter des services, des attraits et des sentiers existants.

Rivière-du-Nord est aussi la porte d'entrée de la Péninsule acadienne, par le secteur de Grande-Anse, qui offre de magnifiques paysages côtiers. L'offre touristique s'organise d'ailleurs selon un axe qui longe la côte et où se situent les secteurs de villégiature et l'offre en activités et services touristiques.

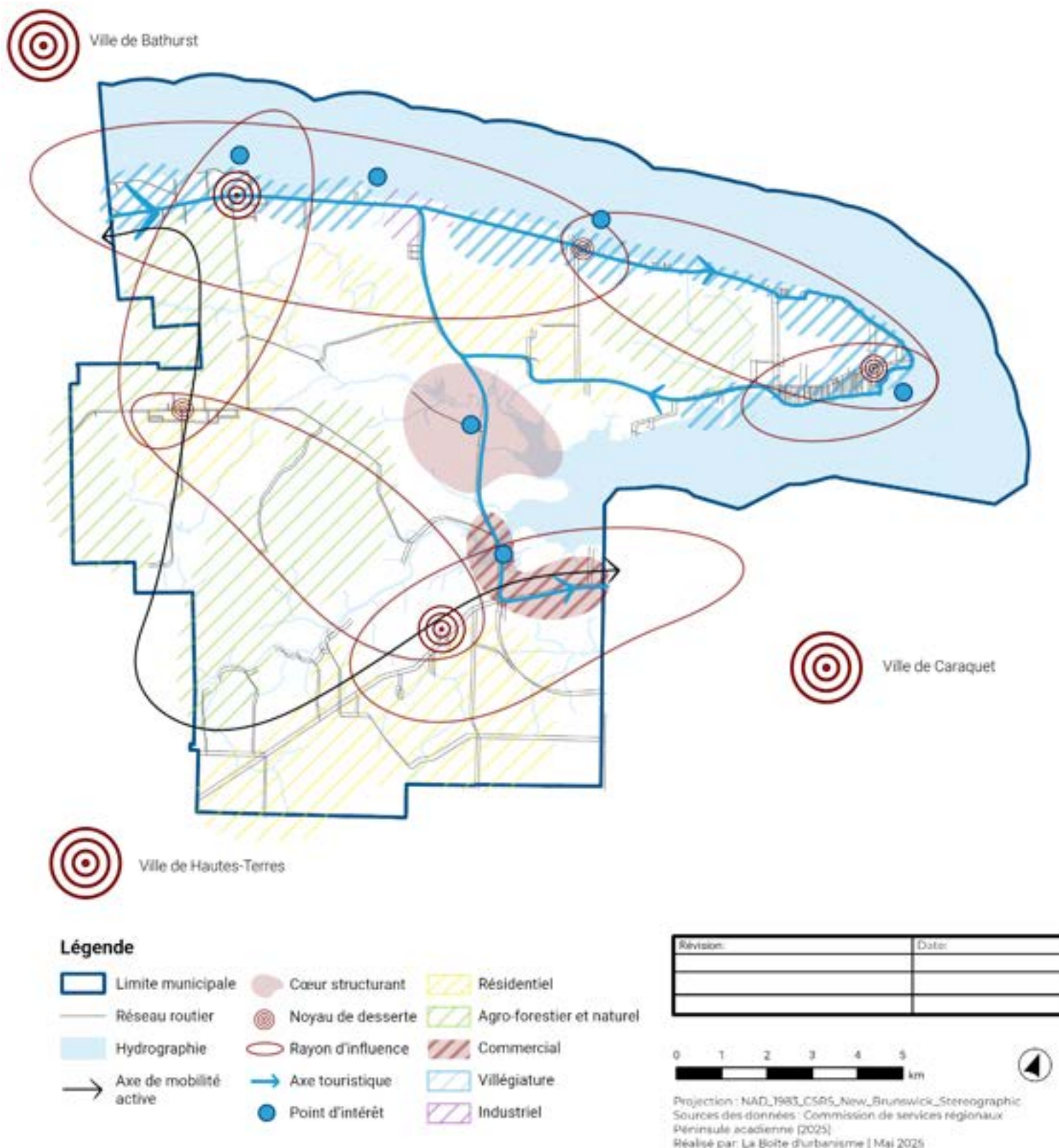
Cet axe est cependant menacé par les changements climatiques. En effet, Grande-Anse, Anse-Bleue et Maisonnette sont particulièrement touchés par des problèmes d'érosion du littoral.

À l'intérieur des terres, on trouve certes des ressources à exploiter (agriculture, tourbière, etc.), mais surtout un lieu où la population peut vivre paisiblement, avec un accès facilité aux milieux naturels.

Plusieurs terres agricoles non exploitées pourraient permettre de développer l'agriculture comme nouveau secteur économique.

Issue d'une fusion, Rivière-du-Nord vise à favoriser la connectivité entre ses différents secteurs par le transport collectif et l'amélioration de l'offre de mobilité active. Des réseaux existants facilitent cette connectivité et pourront être bonifiés.

### Carte 3. Représentation du concept d'organisation spatiale



# GRANDES AFFECTATIONS

Les grandes affectations représentent l'attribution à un territoire d'une utilisation, d'une fonction ou d'une vocation déterminée.

## Affectation urbaine

Cette affectation présente une diversité de milieux résidentiels et économiques, allant de l'habitation de faible à forte densité jusqu'à des activités commerciales, industrielles ou de services. Un contrôle est exercé pour assurer la compatibilité des usages, limiter les nuisances ainsi que favoriser la cohabitation, le développement et la densification de façon harmonieuse.

Les secteurs d'affectation urbaine comprennent les zones suivantes :

- Habitation unifamiliale et bifamiliale (RB)
- Mixte centrale (MC)
- Mixte linéaire (ML)
- Mixte villageoise (MV)
- Industrielle (I)
- Institutionnelle (INS)
- Villégiature avec véhicule récréatif (VI-R)

## Affectation naturelle

Cette affectation se distingue par la protection prioritaire des environnements naturels, sans exploitation de ressources. Les activités qui y sont permises se limitent à la conservation et à la protection des milieux naturels.

Les secteurs d'affectation naturelle comprennent la zone suivante :

- Protection (P)

## Affectation rurale

Cette affectation se caractérise principalement par les activités liées à l'exploitation des ressources, auxquelles s'ajoutent l'habitation, le commercial et l'industriel, tout en maintenant la volonté de préserver le caractère rural, visant à empêcher une urbanisation du milieu susceptible de nuire aux terres fertiles.

Les secteurs d'affectation rurale de développement comprennent les zones suivantes :

- Rurale (RU)
- Rurale résidentielle (RR)
- Industrielle (I)
- Villégiature avec véhicule récréatif (VI-R)

## Autres zones

Certaines zones peuvent s'appliquer à l'ensemble des affectations du territoire, soit :

- Superposition retrait changements climatiques (RCC)
- Superposition adaptation changements climatiques (ACC)
- Aménagement intégré (AI)
- Proposition particulière (PP)



# ANNEXES

*Secteur forestier à New Bandon*  
*© La Boîte d'urbanisme*

# ANNEXE A - FICHES SYNTHÈSES

# Profil démographique



## Population par secteur

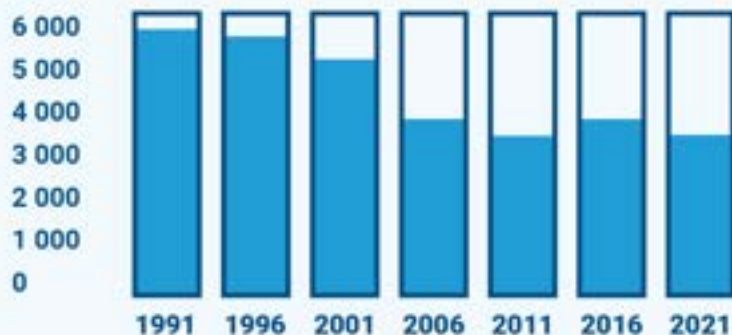


Source: Recensement 2021 de Statistique Canada

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Ville de Rivière-du-Nord a été créée par le regroupement des villages de Bertrand, Grande-Anse, Maisonnette et Saint-Léolin, ainsi que des DSL d'Anse-Bleue, Dugas, Village-des-Poirier et New Bandon. La population totale était alors estimée à 3 536 habitants, dont 86 % issus des anciens villages et 14 % des DSL, New Bandon étant peu peuplé et majoritairement boisé.

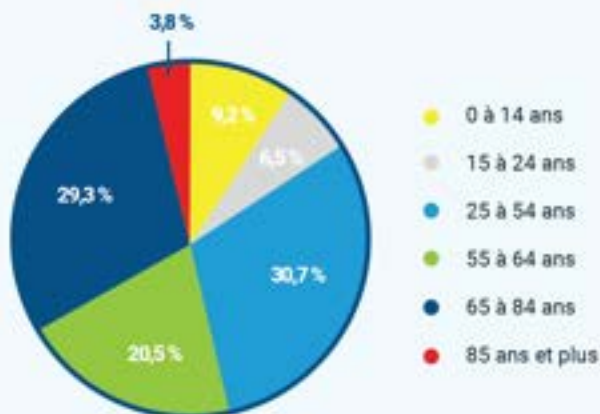
## Évolution de la population

Entre 1996 et 2021, la population de Rivière-du-Nord a globalement diminué, sauf dans quelques secteurs comme Grande-Anse, Anse-Bleue et Village-des-Poirier. Le vieillissement est marqué, avec 33 % des résidents âgés de 65 ans et plus. Les 15-64 ans représentent 58 %, mais le manque de jeunes travailleurs pose un défi de relève.



Source: Recensement 2021 de Statistique Canada

## Répartition des âges



## Langues parlées

### Langue maternelle

Français

97,0%

Anglais

2,4%

Autre

0,6%

### Connaissances des langues officielle

Deux langues

40,5%

Français seulement

58,9%

Anglais seulement

0,6%

Source: Recensement 2021 de Statistique Canada

# Portrait du territoire



## Superficie et secteurs



Source : Recensement 2011 de Statistique Canada

Cette population se répartit sur un territoire d'environ 135,26 km<sup>2</sup> pour une densité de population d'environ 26,77 habitants par km<sup>2</sup>. Le secteur de l'ancienne municipalité de Bertrand est le plus densément peuplé, avec une densité de 57,01 habitants par km<sup>2</sup>, suivi du secteur de Grande-Anse, avec 24,27 habitants par km<sup>2</sup>.

## Composantes du territoire



Occupation majoritairement linéaire



Connexion régionale par la route 11



Rivière du Nord et de Caraquet



Village historique acadien



Milieu côtier marqué



Couvert forestier dominant

## Grandes utilisations du sol



● Affectation urbaine

● Affectation rurale

● Affectation naturelle

## Climat

Dans la Péninsule acadienne, une hausse marquée des températures est constatée. La température annuelle moyenne, qui était de 4,4 °C entre 1971 et 2000, devrait atteindre :

Années	Températures projetées
2021-2050	7,2 °C
2051-2080	9,4 °C
2081-2100	11,0 °C

Dans la Péninsule acadienne, les précipitations évoluent, avec une moyenne annuelle de 1060 mm observée entre 1971 et 2000 et des variations désormais anticipées.

Années	Précipitations projetées
2051-2080	15 %
2081-2100	19 %

Source : Recensement 2011 de Statistique Canada

# Ménages et logements



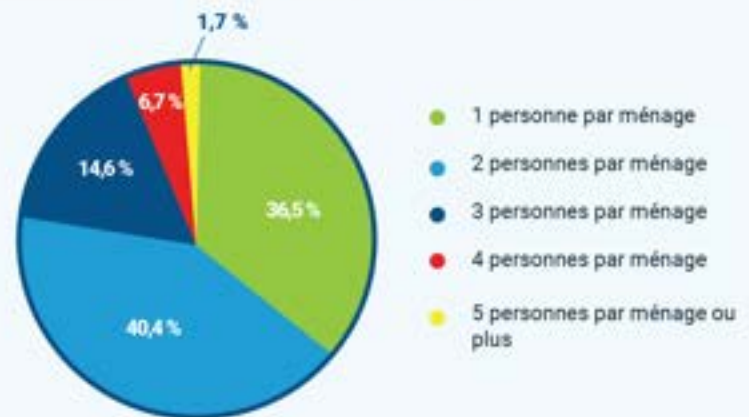
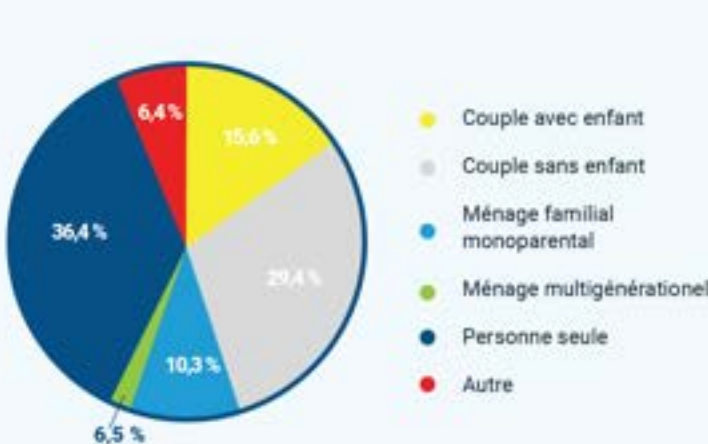
## Taille et composition



Source: Recensement 2021 de Statistique Canada

En 2021, la Ville de Rivière-du-Nord comptait 1800 ménages, avec une taille moyenne de 2,0 personnes. Les ménages d'une seule personne étaient les plus fréquents (36,4 %), suivis des couples sans enfant (29,4 %). Les ménages de deux personnes représentaient 40,4 % du total, illustrant la prédominance des familles de petite taille et les dynamiques propres à une population vieillissante.

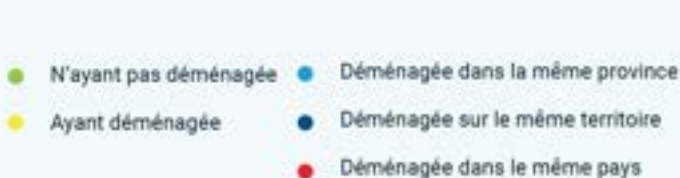
## Types de ménage



Source: Recensement 2021 de Statistique Canada

## Mobilité résidentielle

La population ayant déménagé pendant une période de cinq ans, d'après le recensement 2021 de Statistique Canada.

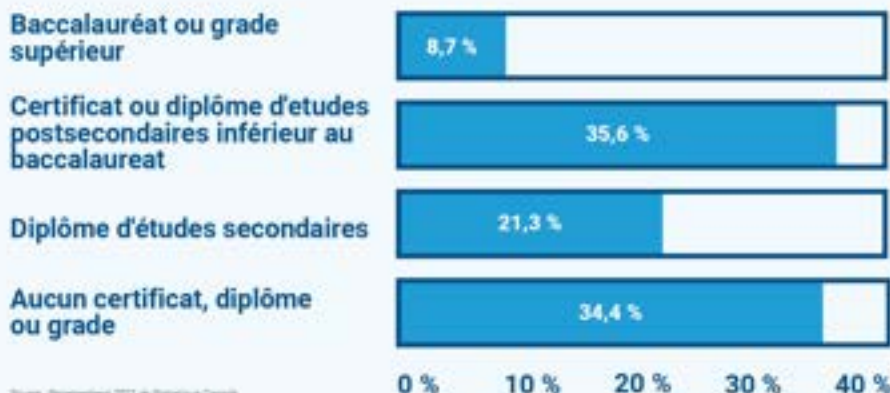


Source: Recensement 2021 de Statistique Canada

# Éducation et emploi



## Niveau d'éducation

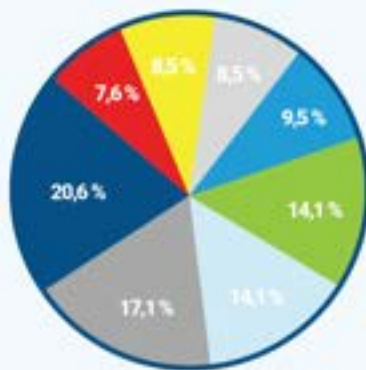


Source : Recensement 2021 de Statistique Canada

En 2021, 65,6 % de la population avaient au moins un diplôme secondaire ou supérieur, surtout postsecondaire non universitaire, et 8,7 % un baccalauréat ou plus. L'exode des jeunes réduit le retour des diplômés, tandis que 34,4 % sans diplôme représentent un potentiel pour la formation. Les diplômés universitaires se concentrent surtout à Bertrand.

## Secteurs d'activités

En 2021, la population active de Rivière-du-Nord (1 455 personnes de 15 ans et plus) se répartissait principalement dans les domaines présentés dans le diagramme. Un total de 84,8 % des travailleurs et travailleuses occupent un emploi à l'extérieur du SDR de leur résidence. Par ailleurs, la tranche de revenu la plus répandue se situe entre 20 000 \$ et 39 999 \$ par année.



- Fabrication
- Administration publique
- Restauration
- Enseignement
- Agriculture, foresterie, pêche et chasse
- Commerce de détail
- Construction
- Soins de santé et services sociaux

Source : Recensement 2021 de Statistique Canada

## Lieu de travail

Dans la même subdivision de recensement (SDR) que la résidence	14,0 %
Dans une subdivision de recensement (SDR) différente que la résidence	84,8 %
Dans une subdivision de recensement (SDR) et une division (DR) différentes de la province ou de la résidence	1,1 %
Dans une autre province ou territoire	0,0 %

## Revenu des ménages

Revenu total en 2020 pour les ménages privés	%
Moins de 20 000 \$	2,7 %
20 000 \$ à 39 999 \$	34,2 %
40 000 \$ à 59 999 \$	19,8 %
60 000 \$ à 79 999 \$	15,3 %
80 000 \$ à 99 999 \$	10,8 %
100 000 \$ à 149 999 \$	13,2 %
150 000 \$ et plus	3,9 %

Source : Recensement 2021 de Statistique Canada

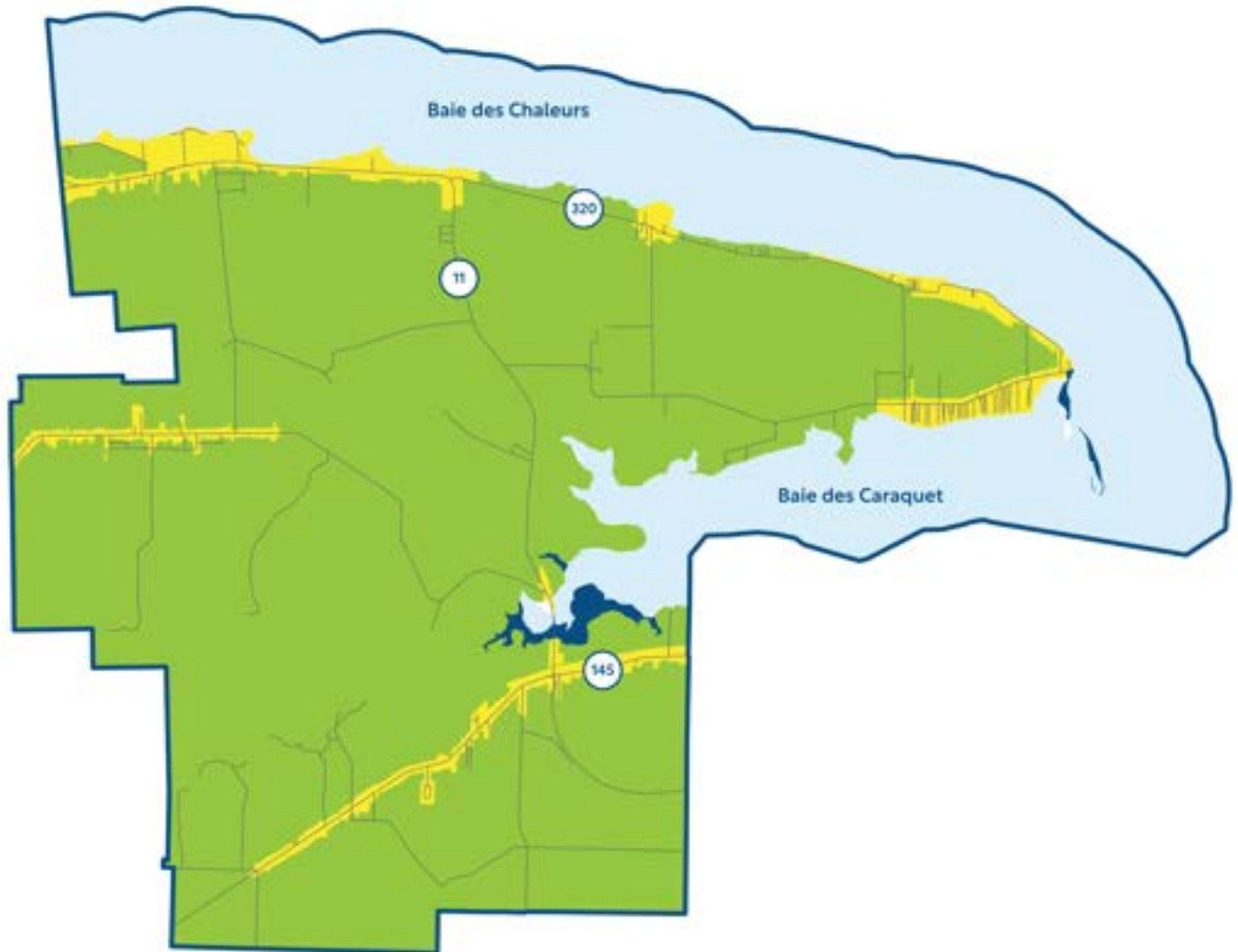
## ANNEXE B - PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATION

### VILLE DE RIVIÈRE-DU-NORD

#### Budgets d'immobilisations : 2026-2030

Nom du projet avec le nom de la route ou le numéro de la route	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Route 330	-	-	795 000 \$	795 000 \$	790 000 \$	2 380 000 \$
Route 303	-	-	-	445 000 \$	450 000 \$	895 000 \$
Route 325	-	1 335 000 \$	1 335 000 \$	1 335 000 \$	1 335 000 \$	5 340 000 \$
Chemin Châtillon	1 100 000 \$	1 100 000 \$	1 100 000 \$	-	-	3 300 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 100 000 \$</b>	<b>2 435 000 \$</b>	<b>3 230 000 \$</b>	<b>2 575 000 \$</b>	<b>2 575 000 \$</b>	<b>11 915 000 \$</b>

# ANNEXE C - CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE



## Légende

-  Limite municipale
-  Réseau routier
-  Hydrographie
-  Affectation rurale
-  Affectation naturelle
-  Affectation urbaine

Révision:	Date:



Projection : NAD\_1983\_CRS5\_New\_Brunswick\_Stereographic  
 Sources des données : Commission de services régionaux  
 Péninsule acadienne (2025)  
 Réalisé par: La Boîte d'urbanisme | Janvier 2026

